

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT de l'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du CIAS
de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
RÉGION LÉZIGNANAISE CORBIERES ET MINERVOIS

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil d'Administration du CIAS : 25

En exercice : 25

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de convocation : 02/10/2024

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date d'affichage :

N° 32/2024

OBJET : PROPOSITION BUDGET M22 DU SAAD POUR L'EXERCICE 2025

L'an deux mille vingt-quatre et le sept octobre, à 18H00, les membres du Conseil d'Administration du C.I.A.S. de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières Minervois, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur André HERNANDEZ, Président du CIAS.

Madame Christine BENET est nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : (14)

Président du CIAS	André HERNANDEZ
CAMPLONG D'AUDE	Serge LEPINE
CONILHAC CORBIERES	Serge BRUNEL
FELINES TERMENES	Jean Marie SAURY
LEZIGNAN CORBIERES	Christine BENET
LUC SUR ORBIEU	Yves KOSINSKI
PARAZA	Emile DELPY
ROQUECOURBE MINERVOIS	Corinne GIACOMETTI
ST ANDRE DE ROQUELONGUE	Jean-Michel FOLCH
THEZAN DES CORBIERES	Philippe PUECH
TOURNISSAN	Marie Claude MENDOZA
ADHCO	Jacques VILLEFRANQUE
ANAV	Marie Claude MARTINEZ
UDAF	Jean DANEY DE MARCILLAC

Etaient absents les représentants des Communes ou associations suivantes : (11)

CRUSCADES	Jean-Claude MORASSUTTI
FABREZAN	Isabelle GEA
MONTSERET	Bachir MEDANI
MOUX	Jacques DOUTRE
ORNAISONS	Muriel SAEZ
ROUBIA	Geneviève LOPEZ
VILLEROUGE TERMENES	Françoise FULLANA
AFDAIM	Georges GRANDJEAN
ALZHEIMER UN AUTRE REGARD	Marianne TAILLANDIER
FAOL	Danielle SUDRE
ISIS	Brigitte BRIOLE

VU le décret N° 2022-980 du 2 juillet 2022 et l'article R314-3 du CASI précisant que les propositions budgétaires sont transmises à l'autorité de tarification au plus tard le 31 octobre de l'année qui précède celle à laquelle elles se rapportent.

VU l'instruction budgétaire et comptable M22

Le Président présente, tel que retracé ci-après, le budget annexe prévisionnel 2025 du Service AIDE ET ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE qui s'équilibre ainsi :

- en dépenses et recettes à la somme de **4 369 807.00 € en section de fonctionnement,**
- en dépenses et recettes à la somme de **18 772.00 € en section d'investissement,**

Soit un budget global prévisionnel pour 2025 présenté à l'équilibre à hauteur de 4 388 579.00 €.

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil d'Administration, Oui l'exposé

Par : 0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

14 voix POUR

VOTE la proposition de budget prévisionnel du SAAD pour l'exercice 2025 telle que présentée ci-après :

Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le

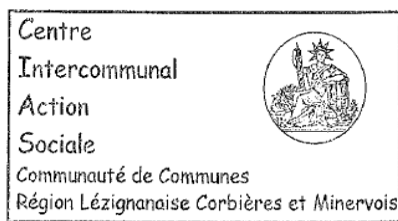


ID : 011-200019461-20241007-D32_2024-DE

Chapitres	Nature	Libellé	B
011	60624	Fournitures administratives	700
011	606268	Fournitures hôtelières	6 000
011	61128	Prestations à caractère médico-social	2 000
011	6251	Déplacements, missions et réceptions	82 000
011	6262	Frais de télécommunication	21 500
TOTAL GROUPE I dépenses exploitation courante			112 200
012	6218	salaires pers extérieur	266 000
012	6226	honoraires	3 000
012	6228	divers	7 000
012	6333	Participation employeur form. Prof.	65 415
012	64111	Rémunérations principales	1 329 300
012	64114	Nouvelle bonification indiciaire (NBI)	1 680
012	64115	Supplément familial	17 745
012	64116	Indem. Préavis et licenciement	10 500
012	641182	Complément de traitement indiciaire (CTI)	158 550
012	641188	Autres indemnités	274 600
012	64131	Rémunérations principales	1 138 095
012	641382	Complément de traitement indiciaire (CTI)	125 055
012	641388	Autres indemnités	187 070
012	64511	Cotisations URSSAF	185 015
012	64512	Cotisations Mutuelles	16 905
012	64513	Cotisations caisses retraites	84 105
012	64514	Cotisations ASSEDIC	57 225
012	64515	Cotisations CNRACL	63 840
012	64518	Cotisations Aut ORG SOCIAUX	15 750
012	6473	Allocations chômage	28 875
012	6475	Médecine du travail	18 000
012	64784	Œuvres Sociales	59 010
TOTAL GROUPE II dépenses affectées au personnel			4 112 735
016	61561	Informatique	27 200
016	6165	Assurance RC	3 500
016	61681	Assurance personnel	90 000
016	6182	Documentation générale	2 000
016	623	publicité, publication, relations publiques	1 000
016	627	Services bancaires	2 000
016	673	Titres annulés exercice antérieur	400
016	68111	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	18 772
TOTAL GROUPE III dépenses affectées à la structure			144 872
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION			4 369 807
Chapitres	Nature	Libellé	BP 2025
017	7318	Autres secteurs	
017	7331111	Produits à la charge du département	2 544 000
017	73412	Produits à la charge de l'usager	840 000
017	7388	Autres caisses	166 000
017	7331111	Dotations QUALITE CD 11	205 583
TOTAL GROUPE I produits de la tarification			3 755 583
018	706	Prestations de service	
018	7088	Autres produits activités annexes	102 106
018	7488	Subvention	113 446
018	6419	Remboursements sur rémunération	383 000
TOTAL GROUPE II Autres produits d'exploitation			598 552
019	777	Quote part des subventions d'investissement	15 672
TOTAL GROUPE III Produits financiers et produits non encaissables			15 672
002		Excédent de la section d'exploitation reporté	
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION			4 369 807
Chapitres	Nature	Libellé	BP 2025 Général
139	1392	Collectivités établissements publics	15 672
21	2183	Matériel de bureau et informatique	3 100
001		Déficit d'investissement reporté	
TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT			18 772
Chapitres	Nature	Libellé	BP 2025 Général
28	2805	Amortissements brevet et concessions	1 170
28	28183	Amort Matériel de bureau et informatique	17 602
TOTAL DE L'EXERCICE INVESTISSEMENT			18 772
001		Excédent d'investissement reporté	
TOTAL GENERAL D' INVESTISSEMENT			18 772
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT			4 388 579
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT			4 388 579

INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.



Le Président, André HERNANDEZ

